DEL2026-24

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_24-DE

SAINT-PIERRE QUIBERON

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	17	19

L'an deux mille vingt-six, le 7 avril 2026 à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pierre-Quiberon (Morbihan) dûment convoqué le 2 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire au centre culturel de Saint-Pierre-Quiberon sous la présidence de Madame DOYEN Stéphanie, Maire.

Présents : Mme DOYEN Stéphanie, M. GOUARIN Joël, Mme BEGUE Kristen, Mme DHEERE Christophe, Mme FORIN Laurence, M. LEDOYEN Jérome, Mme BONNEVILE Hélène, M. SERMIER François, M. DELAPORTE Christophe, Mme FOURRIER Geneviève, M. LE LEUCH Eric, Mme FIGLAREK Sylvie, M. ARTIGE Jean-François, Mme BUSSIERE Hélène, M. DORE Michaël, M. LE PADELLEC Maxime, Mme LUCAS Valérie.

Pouvoirs : M. DULAC Emmanuel (pouvoir à M. DORE Mickaël), Mme LE GOFF Lydia (pouvoir à Mme DOYEN Stéphanie)
Absents excusés : -

Date de convocation : 2 avril 2026
Secrétaire de séance : Mme BEGUE Kristen

24-2026 Commission d'Appel d'Offres : Composition et élection des membres

Rapporteur : Stéphanie DOYEN

L'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) dispose que « Pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5. »

Est précisé qu'en cas d'urgence impérieuse (marchés rendus nécessaires pour l'exécution d'office, notamment de travaux pour des raisons d'hygiène, de dangers sanitaires, bâtiment menaçant de ruine – voir article R.2122-1 du Code de la Commande Publique) le marché peut être attribué sans réunion préalable de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O).

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, cette commission est composée du Maire et de trois membres du conseil municipal. A l'exception de son président (le Maire) les membres de la **C.A.O ne sont pas désignés, mais élus par et parmi les membres du conseil municipal** (article L.1411-5 du C.G.C.T) à la représentation proportionnelle au plus fort du reste. Est précisé qu'il est procédé selon les mêmes modalités à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Peuvent participer à cette commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

L'élection de ses membres est en principe au scrutin de liste et secret, sauf si les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la délibération 21-2026. Si seule une liste a été présentée après l'appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Il est aussi proposé les règles de remplacement de la CAO suivante :

- Le membre titulaire est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste que le membre titulaire à remplacer et venant immédiatement après le dernier titulaire ;
- Le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier ;
- En cas d'impossibilité d'assurer le remplacement des membres titulaires aux conditions citées ci-dessus, la CAO est intégralement renouvelée.

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215602343-20260409-DEL2026_24-DE

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET VOTÉ À L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **Valide** la liste des membres de la commission d'appel d'offres comme désignés ci-dessous :

TITULAIRES	
1	DELAPORTE Christophe
2	SERMIER François
3	LE PADELLEC Maxime
SUPPLEANTS	
1	FIGLAREK Sylvie
2	LEDOYEN Jérome
3	DORE Mickaël

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

La secrétaire de séance
Mme BEGUE Kristen

MAIRIE DE ST-PIERRE-QUIBERON 56 (MORBIHAN)

A Saint-Pierre-Quiberon
Le 8 avril 2026
Le Maire, Stéphanie DOYEN